



NICE



FRANCE
URBAINE
MÉTROPOLIS, AGGLOS ET GRANDES VILLES

LUTTER CONTRE LA PRECARITÉ ALIMENTAIRE : UN OBJECTIF PARTAGÉ ENTRE ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS

La politique sociale sur le territoire communal est mise en œuvre notamment au sein de la Direction Générale Adjointe des Solidarités, qui regroupe le Centre Communal d'Action Sociale de Nice et d'autres missions aux services des plus fragiles mais mobilise également d'autres directions par des actions transversales. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), bras armé de cette politique, est au plus près du terrain et en relation constante avec les associations afin d'engager des réponses concrètes et adaptées aux besoins de lutte contre les formes d'exclusion.

DONNÉES CLÉS DU TERRITOIRE

- La métropole Nice Côte d'Azur (NCA) rassemble 49 communes et près de 540 000 habitants (2011) dont 347 059 habitants à Nice
- 30 % de la population de la ville centre ont plus de 60 ans (2018)
- Population vivant sous le seuil de pauvreté : 21 % (INSEE 2016)
- Plus de 180 000 repas distribués par an pour la distribution alimentaire de rue, les repas fournis dans les structures d'urgence et restaurants d'entraide
- 154 écoles publiques accueillant 29 940 élèves

Une connaissance affinée et une amélioration des conditions de la distribution alimentaire depuis janvier 2019

La distribution de repas en direction des publics fragilisés est assurée, sur Nice, par 14 associations d'aides et de secours, organisées en réseau (« Inter Secours Nice Alimentation ») et associées à la Banque Alimentaire des Alpes-Maritimes. Au début de l'année 2019, les actions ont été repensées pour être améliorées et encadrées. Aussi, une charte relative à la distribution alimentaire entre la Ville de Nice, le Centre Communal d'Action Sociale et les associations impliquées au sein d'Inter Secours Nice (ISN) a été signée.

Le nombre de points fixes de distribution et de maraudes a été augmenté et proposé sur 3 sites de la Ville. Ces maraudes sont appelées à intervenir sur demande du 115 pour déposer des repas à des personnes signalées sans domicile stable ou au domicile des personnes âgées.

Désormais, seuls les organismes agréés par Inter Secours Nice et la Banque alimentaire sont autorisés à effectuer de manière coordonnée cette distribution. Ils veillent également au respect des règles alimentaires et sanitaires pour leurs adhérents.

Parallèlement, dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux réalisée par le CCAS entre 2017 et 2018, une étude spécifique sur le thème de la pauvreté avait été menée. 7 groupes de réflexion multi-partenariaux ont fait émerger des propositions opérationnelles dont une liée à « Favoriser l'accès à une aide alimentaire de qualité ». Ensuivant, **un répertoire a été créé recensant par quartier**, les associations gérant

des épiceries sociales et solidaires, et celles distribuant des colis alimentaires. Cet outil a également pour objectif de mieux connaître les besoins des publics vivant en logement, en situation de pauvreté et précarité (épicerie classique, ateliers...) et faciliter l'installation de nouvelles structures dans les territoires moins desservis. En effet il a été observé une prédominance de réponses en centre-ville.

A terme il est envisagé de créer une plateforme informatique accessible aux associations et aux institutionnels, avec la possibilité d'étendre l'utilisation aux citoyens (sous forme d'application).

Une volonté commune de lutter contre le gaspillage alimentaire posée comme préalable à une modernisation des pratiques

L'application de la loi du 3 février 2016 qui vise à lutter contre le gaspillage alimentaire, a notamment permis de généraliser les conventions entre les grandes surfaces et les associations pour donner les invendus à des associations agréées, dans la date limite de consommation.

Sur le territoire niçois, une coordination de ce partenariat entre grandes surfaces et associations, au travers d'une **charte d'engagements réciproques et de bonnes pratiques** est en cours de formalisation.

La Ville de Nice et le CCAS organiseront la mise en relation solidaire via une page web afin de mettre en adéquation l'offre et la demande et un référent unique sera dédié à cette action. Un travail particulier sera mis en place dans les cantines scolaires et au MIN afin de récupérer les produits ayant une date limite de consommation très courte. De plus, le MIN mettra à disposition un espace de tri et créera une conserverie sociale afin de mieux utiliser les invendus comestibles mais non commercialisables.

Les moyennes et grandes surfaces du territoire qui s'engageront aux côtés des associations, dans l'objectif d'approcher le 100% de valorisation de leurs invendus alimentaires prendront également diverses mesures : désignation d'un référent unique, gestion fine des dates de vente et de stockage adapté avant enlèvement et distribution aux associations caritatives.

Les associations quant à elles prendront des mesures similaires de centralisation de l'opération et de respect des calendriers et contraintes liées à la récupération puis à la distribution des denrées.

Pour compléter ce panel de réponses possibles à la lutte contre le fléau du gaspillage alimentaire, la dématérialisation des procédures sera travaillée.

Il convient de citer la toute nouvelle cuisine centrale qui permet de sécuriser la production des repas servis. La Ville de Nice poursuit ainsi ses efforts afin d'améliorer continuellement la qualité de la prestation de la restauration scolaire

et permettre au plus grand nombre de bénéficier du service cantine (tarifs adaptés, mesures de gratuité). Des actions de sensibilisation sont mises en œuvre à travers des affiches et des sets de table distribués dans les cantines scolaires, notamment pour réduire le gaspillage du pain et des fruits. Un « gâchis mètre » est positionné dans les cantines équipées de self-service pour sensibiliser visuellement les enfants au gaspillage.

En outre, un partenariat a été mis en place avec l'association MIR qui organise l'aide alimentaire aux plus démunis et est en lien étroit avec le Secours populaire. L'association vient récupérer des aliments non distribués tous les vendredis, elle est contactée en cas d'excédent exceptionnel.

